

Le 6 octobre 2016

Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale relatif à la révision du plan d'occupation des sols (POS) en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ébreuil (03)

Demande d'avis n° 2016-ARA-AUPP-00050

Par courrier reçu par la DREAL le 5 juillet 2016, la commune d'Ébreuil (03) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 5 octobre 2016, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.